

MISE AU CONCOURS
DE
TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE PLACES
ANNONCES ET INSERTIONS

PLACES

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco, et être accompagnées de certificats de bonnes vie et mœurs; les postulants doivent indiquer distinctement leurs noms et prénoms, leur domicile et leur lieu d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé au moment de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi fourniront les renseignements nécessaires.

Branches de service S'adresser à	Place vacante	Traitement Fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Département de justice et police. (Division de justice, à Berne.)	Adjoint de 1 ^{re} classe.	5200 à 7300	4 mars 1915 [2.]	Culture juridique complète.
Département militaire. (Service de l'infanterie, à Berne.)	Instructeur d'arrondissement.	6200 à 7800	20 février 1915 [2.]	Avoir servi comme officier supérieur dans le corps des instructeurs d'infanterie; savoir deux et, si possible, trois langues nationales.
Chemins de fer fédéraux. (Direction générale, à Berne.)	II ^e adjoint au chef du contrôle des recettes.	5000 à 7200	19 février 1915	Bonne culture générale; connaissance approfondie de la comptabilité des gares; savoir l'allemand et le français.

Entrée en fonctions le 1^{er} mars 1914.

Branche de service S'adresser à :	Place vacante	Traitement Fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Chemins de fer fédéraux. (Direction générale, à Berne.)	Ingénieur en chef de la traction du V ^e arrondissement, à Lucerne (nouvelle mise au concours, avec prolongation du délai d'inscription).	7000 à 10.000	27 février 1915 [2]	Ingénieur-mécanicien avec culture technique supérieure complète; connaissance approfondie du service de la traction et des ateliers.

Entrée en fonctions le 1^{er} avril 1915.

Département des postes et des chemins de fer.

Administration des postes.

Direction générale.

Inspectorat des courses.

1. Inspecteur des courses, éventuellement chef de section et adjoint. S'adresser, d'ici au 27 février 1915, à la direction générale des postes, à Berne.

Directions d'arrondissement.

2. Contrôleur du X^e arrondissement, à Coire. S'adresser, d'ici au 27 février 1915, à la direction des postes de Coire.

Dans les arrondissements.

3. Administrateur à Madretsch. S'adresser, d'ici au 27 février 1915, à la direction des postes de Berne.
 4. Buraliste à Feuerthalen. S'adresser, d'ici au 27 février 1915, à la direction des postes de Zurich.
-
1. Buraliste et facteur à Gretzenbach. S'adresser, d'ici au 20 février 1915, à la direction des postes d'Aarau.
 2. Buraliste à Gersau. S'adresser, d'ici au 20 février 1915, à la direction des postes de Lucerne.
 3. Buraliste et facteur à Castello San Pietro. S'adresser, d'ici au 20 février 1915, à la direction des postes de Bellinzone.

Administration des télégraphes.

- Télégraphiste à Liestal. S'adresser, d'ici au 20 février 1915, à la direction des télégraphes d'Oltten.
-

INDISPENSABLE pour les autorités administratives, judiciaires et communales, pour les juristes, les notaires, etc.

Code civil suisse. Schweizerisches Zivilgesetzbuch. *Edition française-allemande, les deux textes en regard.*

Prix relié toile fr. 5. —

Code civil suisse du 10 décembre 1907. Prix relié fr. 2. 50

Code civil suisse. *Edition interfoliée.* Prix relié fr. 5. —

Droit des obligations. Schweizerisches Obligationenrecht. *Edition française-allemande, les deux textes en regard.*

Prix relié fr. 4. —

Droit des obligations du 30 mars 1911. Prix relié fr. 2. 50

Droit des obligations. *Edition interfoliée.* Prix relié fr. 4. —

Tous ces ouvrages sont pourvus d'une table des matières et d'un index alphabétique soigné.

Loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents. (Du 13 juin 1911). Avec table des matières et index systématique et alphabétique. *Edition française-allemande, les deux textes en regard.* Prix relié fr. 2. —

Loi fédérale sur le contrat d'assurance du 2 avril 1908. Bundesgesetz über den Versicherungsvertrag. *Edition française-allemande, les deux textes en regard.* Prix relié 1. 60

Législation suisse sur le commerce des denrées alimentaires et des objets usuels. Publiée par le Service sanitaire fédéral. Prix relié fr. 3. —

Législation suisse en matière d'installations électriques. Recueil publié par le Département fédéral des Postes et des Chemins de fer. Prix relié fr. 2. —

En vente chez tous les libraires et chez l'éditeur
K.-J. Wyss, à Berne.

MISE AU CONCOURS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE PLACES ANNONCES ET INSERTIONS

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1915
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	07
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	17.02.1915
Date	
Data	
Seite	208-210
Page	
Pagina	
Ref. No	10 080 566

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.